

Monde Tsigane

JOURNAL

TRIMESTRIEL N°19 - AVRIL 2006 - 3,8€ / 25 FRANCS

Editorial : La meilleure arme du citoyen, c'est son bulletin de vote

Avec quelques restrictions, les Voyageurs français sont électeurs, s'ils sont inscrits sur une liste électorale. Dans le prochain numéro, Monde Tsigane donnera des informations pratiques pour s'inscrire sur les listes électorales de la commune de résidence ou de la commune de rattachement avant le 31 décembre 2006, pour pouvoir participer aux élections qui auront lieu en 2007 et en 2008.

En 2007, les français inscrits sur les listes électorales seront appelés à élire le président de la République et les députés. Pour les Voyageurs et les amis qui les soutiennent, ce sont des élections importantes.

Le président de la République est l'inspirateur de la politique nationale, le garant des libertés des citoyens. Il est notamment le garant du droit d'aller et venir librement et de pouvoir stationner dignement sans risquer d'être puni et dépouillé provisoirement de son moyen de locomotion comme l'a prévu l'article 53 de la loi du 18 mars 2003, pré-nommée "Loi Sarkozy".

Cette loi votée par les députés avait été annoncée par la loi du 29 août 2002 également votée par les

députés, dite "loi de programmation pour la sécurité intérieure", dans laquelle on pouvait lire : "pour faire face aux difficultés liées à l'accueil des Gens du Voyage et afin de mieux protéger la propriété de chacun, le gouvernement proposera de sanctionner plus efficacement le refus d'obtempérer aux injonctions formulées à l'encontre des groupes de personnes occupant illégalement la propriété d'autrui qu'elle soit publique ou privé. Outre des sanctions financières, il pourra être prévu à titre complémentaire la confiscation des véhicules ayant servi à commettre l'infraction."

Ce sont les députés qui votent ce genre de loi. C'est le gouvernement présidé par le président de la République qui a proposé "de sanctionner plus efficacement" l'occupation illégale de la propriété d'autrui, y compris la propriété publique.

Le citoyen voyageur avec l'arme de son bulletin de vote peut espérer choisir un président et des gouvernants qui proposent :

- de "sanctionner plus efficacement" les mairies qui s'opposent à la création des aires d'accueil prévues

par les schémas départementaux ;

- de favoriser la création de terrains familiaux en imposant, par la loi, des zones adaptées dans les plans locaux d'urbanismes ;

- de vraies solutions, en accord avec les organismes représentatifs des Voyageurs, sur l'habitat mobile des Voyageurs autrement que par un amendement à caractère fiscal créant une "taxe d'habitation sur les résidences mobiles".

Autrement dit, le bulletin de vote, donc l'inscription sur les listes électorales permet aux Voyageurs d'espérer pouvoir faire entendre leurs voix pour que leurs problèmes spécifiques ne soient plus traités par la répression ou la taxation mais par la recherche et la mise en œuvre de solutions qu'eux-mêmes préconisent depuis longtemps.

L'ARTAG ■

Les gesticulations du député Chartier

Comme il l'avait fait en novembre pour la taxe d'habitation, Mr Chartier agit indépendamment des instances officielles selon un protocole dont il veut rester maître. Mais des associations et structures invitées n'ont plus envie de jouer et lui refuse toute légitimité. Elles lui ont fait savoir par courrier.

Le 22 Avril 2006,

Objet : Réponse à invitation pour la réunion du 2 Mars

Destinataires :

Monsieur CHARTIER (sénateur),
Mr HERISSON (Commission consultative des gens du voyage),
Les associations, fédérations, ONG de gens du voyage ou agissant pour les gens du voyage,
L'E.R.R.C.,
Le Conseil de l'Europe - section tsigane et gens du voyage,
Les associations et fédérations des Forains de France,
Différents médias.

Monsieur Chartier,

Par la présente nous vous informons que nous ne participerons pas à la réunion prévue le mardi 2 mars à Paris. Ceci pour différentes raisons :

- N'étant pas tous sur Paris, nous avons été prévenus trop tard (le 21 Février 2006) pour pouvoir nous rendre disponibles. (d'autant que le MRAP nous informe avoir été prévenu de cette réunion le 2 Février !!! (???)

- Le bilan et le résultat de notre premier entretien ne nous ont pas convenu et nous nous sommes sentis manipulés. La tournure de nos échanges a été en sens unique et ne correspond pas aux principes démocratiques Français.

Contrairement à ce qui a été véhiculé, nous n'avons jamais acté les propos que vous avez tenus ni avant ni pendant ni après cette réunion et restons ferme sur notre première proposition : Retirer l'amendement et discuter avec vous d'une taxe d'habitation pour les gens du voyage que nous ne refusons pas.

- Vous nous avez dit qu'un amendement n'était pas retirable ce qui est juridiquement faux.

- Que la mise en place d'une taxe ne donne absolument pas de manière systématique l'ouverture aux droits sociaux quand ceci n'est pas stipulé dans un article de manière claire et officielle.

- Une commission consultative des gens du voyage existe (qui se réunit le 14 Mars 2006), même si nous avons bien entendu vos invectives à son propos, nous ne voyons pas pourquoi et sous quel motif vous organisez des réunions parallèles (même sur des sujets comme l'assurance caravanes et crédits).

Malgré tout, si des associations de gens du voyage venaient à votre réunion, sachez que nous les respectons et restons toujours solidaires d'elles. Toutefois, si des décisions venaient à être prises, elles n'engageraient que les personnes présentes.

Cordialement

Signataires : Association REGARDS, Office Nationale des Affaires Tsiganes, Mouvement Confédérale Tsiganes, Confédération des Gens du Voyage et des Gitans de France, Association Nationale des Gens du Voyage Catholique.

Dans ce numéro

P2 Chronique juridique :

Sur le raccordement au réseau d'électricité
Sur le stationnement sur un terrain communal

Actualités

Une première application de la loi Sarkozy dans le Rhône !
Coucou la revoilà !

P3 Brèves de terrains

Témoignages

Les enfants de Vénissieux
Une sortie au musée

P4 Zoom sur ... Le travail salarié chez les Voyageurs

Accompagner les Gens du Voyage pour leur permettre d'accéder aux offres de travail salarié

Les acteurs locaux d'insertion,
un accompagnement de proximité
Le diagnostic, un premier pas vers l'emploi

Le chantier d'utilité sociale, un exemple d'outil d'insertion adapté aux Gens du Voyage
Témoignages

P6 Pour en savoir plus

A lire, à voir et à écouter...

P7 L'association :

Le monde à portée de main... des ordis aux Marais
St Laurent... en haut du mur

FNASAT :

Les gesticulations du député Chartier (suite)

P8 Chronique des rejets ordinaires :

Des jours comme des autres

Et encore :

Reconnaissance ; Respect de la loi ; Mobilisation

Raccordement au réseau d'électricité

Le tribunal administratif de Versailles a rendu le 17 janvier 2006 une décision intéressante concernant le raccordement d'un terrain au réseau d'électricité.

Rappelons que les tribunaux administratifs ont notamment pour mission d'apprécier la légalité des décisions prises par les autorités administratives (Préfet, Maire, Président de région, Ministres...).

Une Voyageuse, Madame Dassonneville, a demandé au maire de la commune de Cerny de raccorder provisoirement son terrain au réseau d'électricité. Le maire ne lui a jamais répondu et cette non-réponse est, en droit administratif, considérée comme un refus deux mois après la réception du courrier par le maire.

La voyageuse a alors demandé au tribunal administratif de Versailles d'annuler ce refus, considéré comme un "excès de pouvoir", au motif qu'il n'était fondé sur aucun texte légal. Le tribunal a fait droit à cette demande et a jugé que le maire, s'agissant du raccordement provisoire d'un terrain, ne pouvait invoquer les dispositions relatives au

raccordement définitif des immeubles construits sans permis de construire (article III.6 du code de l'urbanisme). Le tribunal a également jugé que le maire ne pouvait s'opposer à ce même raccordement en vertu des pouvoirs de police que lui donne l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales.

Le tribunal a donc annulé le refus du maire, tout en précisant qu'il appartenait à notre amie voyageuse de formuler directement sa demande auprès de la société qui gère le réseau électrique sur la commune de Cerny.

Ce jugement en confirme d'autres :

Un maire ne peut refuser le raccordement provisoire d'un terrain au réseau d'électricité en invoquant ses pouvoirs de police et les dispositions relatives au raccordement définitif d'un immeuble irrégulièrement construit.

Précisons cependant que cette décision a une portée relative puisqu'elle ne concerne que le raccordement provisoire d'un terrain au réseau d'électricité. ■

Stationnement sur un terrain communal

Un groupe de huit Voyageurs, en l'absence d'un terrain d'accueil sur la commune de Verdun, se sont installés sur un terrain communal non-aménagé.

La commune a saisi le président du Tribunal de Grande Instance de Verdun statuant en référé (procédure d'urgence) pour obtenir l'expulsion de ces Voyageurs. Sa demande a été rejetée par une ordonnance en date du 17 novembre 2005. Le président du tribunal a constaté que :

▫ Les Voyageurs occupaient bien un terrain appartenant à la commune de Verdun ;

▫ La commune de Verdun était une commune de plus de 5000 habitants et qu'en application de la loi Besson du 31 mai 1990 complétée par la loi du 5 juillet 2000, elle devait mettre un terrain aménagé à la disposition des Voyageurs leur permettant de stationner ;

▫ La commune dispose sur son territoire d'aucun terrain conforme à la loi Besson et qu'elle ne peut invoquer l'existence d'un terrain sur une autre commune, lequel n'est pas en fonction, et dont l'aménagement génère des "interrogations parmi les associations représentant les Gens du Voyage."

Le président du tribunal estime par ailleurs, en retenant divers documents qui lui ont été soumis, que "la preuve d'une solution alternative au stationnement litigieux par les défendeurs de leurs résidences

mobiles, cadre de leur habitat traditionnel, n'étant pas rapportée sur la commune de Verdun ou dans les environs immédiats, l'évacuation sollicitée ne peut être ordonnée." Le magistrat a également jugé que la commune ne rapportait pas la preuve d'un dommage imminent ou d'un trouble manifestement illicite ainsi que de faits de nature à constituer "un risque imminent pour la santé, la sécurité ou la salubrité publique."

La commune de Verdun a donc été déboutée de l'intégralité de ses prétentions à l'encontre des Voyageurs. Il lui a été rappelé qu'il lui appartenait de se conformer à la loi Besson et d'aménager un terrain adapté.

Cette décision est intéressante. La commune n'ayant pas respecté son obligation légale, aucun délit ne pouvait être retenu contre les Voyageurs qui occupaient un terrain communal, en dehors de tout risque à la santé, à la sécurité ou à la salubrité publique.

Le président du tribunal a, à juste titre, estimé ce qui n'est que justice, à savoir que la commune de Verdun ne pouvait obtenir l'expulsion de Voyageurs d'un terrain lui appartenant puisqu'elle même ne respectait pas son obligation de leur fournir un terrain leur permettant de stationner leur résidence mobile.

Jean BONNARD ■

Les textes des décisions sont disponibles pour consultation à l'ARTAG (Contact : Sabine FRESSARD)

Une première application de la loi Sarkozy dans le Rhône !

Le 22 février dernier, une dizaine de familles de Voyageurs étaient stationnées sur le territoire d'une commune de l'Est lyonnais. Habituees malgré elles aux expulsions fréquentes, les familles s'attendaient à recevoir la visite d'un huissier, pour leur remettre une convocation au tribunal de grande instance. Cette procédure leur permet de se défendre (prendre un avocat, aller au tribunal) sans craindre autre chose que d'être obligés de partir.

A leur grande surprise, ce n'est pas un huissier mais bien un escadron de gendarmes qui leur a rendu visite, qui leur a fait signer un procès verbal et les a menacé, s'ils n'étaient pas partis sous 48 h, d'alerter le procureur, de les convoquer au tribunal correctionnel et de faire saisir les véhicules. Les familles ont eu peur et sont partis juste avant la fin du délai.

Il s'agit de la première application dont nous avons connaissance de la loi Sarkozy (loi pour la sécurité intérieure). Cette loi a créé un nouveau délit : "Occupation en réunion d'un terrain sans autorisation en vue d'y installer une habitation, même temporaire", passible de 3750 € d'amende et de 6 mois de prison. Les véhicules tracteurs peuvent être saisis avant même qu'il y ait un jugement.

Autrement dit, les Voyageurs qui s'installent sur un terrain sont considérés, lorsque c'est cette procédure qui s'applique, comme des délinquants. Cela signifie qu'ils peuvent avoir un casier judiciaire, que la procédure peut continuer même s'ils sont partis...

Jusqu'ici nous n'avions pas rencontré d'exemple d'application de cette procédure, les propriétaires utilisant plutôt la négociation ou le référé, qui comporte moins de risques pour les Voyageurs et surtout n'en fait pas des délinquants.

Ce cas n'est certainement pas le premier, nous avons appris par d'autres familles que les menaces de saisie des véhicules sont fréquentes, mais cela ne va jamais plus loin, les familles préférant partir (et on les comprend). C'est la première fois cependant que les gendarmes ont été jusqu'à faire signer un procès verbal d'infraction.

Si cette procédure commence à être réellement appliquée dans le département du Rhône, il y a de quoi s'inquiéter et s'indigner : les Voyageurs sont-ils condamnés à l'errance, à rouler sans jamais faire une halte ? Appliquer cette loi alors que les aires d'accueil tardent à ouvrir (seulement 1 ouverte en 2005, 6 prévues en 2006... pour 40 aires prévues), cela revient à faire de l'ensemble des Voyageurs des délinquants !

Tatiana BECHAUX ■

Coucou la revoilà !

La Commission Nationale Consultative (CNC) qui avait été décimé en 2002 revient à la vie et se réunit sous sa nouvelle forme en mars 2006.

Très fortement sollicitée par les associations et les Gens du Voyage, la CNC a souffert pour retrouver son second souffle. La nomination de son président, sa constitution et la désignation de ses membres ont été très laborieuses.

La région Rhône-Alpes fournit trois membres dont le président, le sénateur Mr Hérisson, originaire de Haute-Savoie, le vice-président du Conseil général du Rhône, Mr Durand, et la responsable du syndicat de gestion des aires d'Annemasse en Haute-Savoie. Si l'on y rajoute le sénateur maire de Macon, Mr Courtas, notre région géographique est très représentée.

Espérons que cette commission reprenne toute sa place et ses responsabilités. Cela pourrait bien être nécessaire, au regard des pratiques individuelles de certains élus qui ont largement brouillé les cartes ces derniers mois (cf articles sur la taxe d'habitation in Monde Tsigane n°18), qui ont fragilisé les représentants des communautés tsiganes et semé le trouble chez les acteurs accompagnant cette communauté aux prises encore trop souvent à des attitudes et des décisions discriminantes.

Xavier POUSET ■

BRÈVES DE TERRAINS

Des nouvelles du schéma départemental

Après l'ouverture du terrain de Rillieux-la-Pape en août 2005, les villes de Vénissieux et de Craponne vont livrer leur aire d'accueil. Elles représenteront 30 places supplémentaires ; Ce qui ne sera pas de trop sur notre département, à l'heure où les passages vont augmenter du fait de la reprise du voyage après le stationnement hivernal.

En 2006, nous espérons que les autres projets en cours seront terminés, comme à St Priest, Caluire, Lyon Feyzin, Dardilly... La bonne surprise est venue d'Ecully et de Corbas, qui ont pu localiser le foncier et proposer ainsi un terrain dont l'implantation locale est intéressante du point de vue de l'insertion dans le tissu urbain de la cité.

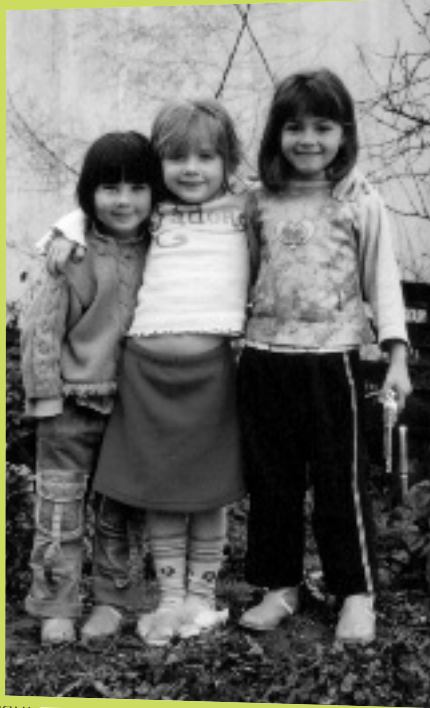
Il reste 14 mois à tous les acteurs pour boucler ce dossier et faire en sorte que les 40 aires prévues par le schéma soient opérationnelles en juin 2007.

X. P. ■

Une sortie au musée

En janvier et comme tous les ans, le Museum d'histoire naturelle de Lyon propose aux associations qui travaillent avec des familles qui n'ont que peu l'habitude de fréquenter un tel lieu une après-midi découverte des expositions, des ateliers et du site. L'ARTAG a accompagné quelques familles. Si elles connaissaient déjà le musée, elles ont découvert les activités proposées : visite des expositions, ateliers, spectacle musical, sans oublier le goûter, qui a permis de se reposer... pour ensuite mieux repartir..

Voici le témoignage de Lyndsay, Elodie, Joe, Evelyne et Myriam qui ont pendant une après-midi investi le musée.



C' tait bien parce qu'on voyait pleins de choses, des dioramas, des insectes, le voyage dans la lune - dans le couloir, on tait film et l'image projetée quelques secondes après sur le mur, des masques, de petites anciennes. Il y avait un carré on mettait notre tête ; et on voyait comme une sorte de couloir avec plein de miroirs et on se voyait plusieurs fois.

Il y avait aussi un spectacle de musique africain avec pleins d'instruments, en bois, en coquillage, un avec une lamelle de bois accroché au fil qui fait tourner au-dessus de sa tête. C' tait long, ce spectacle aurait t mieux avec des danseuses.

Il y avait aussi un atelier, on croyait qu'on allait fabriquer des trucs, des marionnettes, des choses. On aurait pu faire des choses plutôt que de rester.

Il y avait aussi des petits films, un sur la lune, d'autres des dessins animés, dans la grande salle. C' tait pas très intéressant.

Il y a eu aussi le goûter : boire, avec des biscuits, des pralines, une galette des rois, des mandarines et des papillotes.

Après, ça a t vite, on aurait pu rester plus longtemps. J'aimerais bien une autre sortie : au parc de la Chapelle, à l'aquarium de Lyon, à la piscine ou en forêt, ça serait bien en pleine nature.

Elodie (10 ans) et Lyndsay (13 ans)



J'ai aimé surtout les uniformes allemands, les papillons, le goûter, le cinéma : il y avait un film sur la forme de poule ! la photo aussi et la musique africaine : ils faisaient des bruits avec des instruments. Les minéraux de toute forme de couleurs, c' tait beau. Il y avait aussi le gros poisson qui marchait avec une antenne les plus petits pour les manger. C' tait comme dans Nemo !

J'aimerais bien recommencer, elle m'a plu cette journée.

Joe (7 ans)

Ce qui tait bien et intéressant, c' tait l'atmosphère, avoir vu un film sur une star, Madonna, sur des oiseaux ; l'exposition sur les minéraux ; l'art du camouflage, les masques africains, le spectacle de musique et le goûter.

Il y avait la projection sur la lune après qu'on avait vu le film, il y avait aussi des trucs sur les écouteurs, plusieurs casques où passait de la musique douce, on expliquait la vie des papillons, des manteles papillon.

Ce qui n' tait pas bien, c' tait l'atelier peinture, certains ont t obligés de partir.

Mais c' tait une bonne après-midi. Ce serait bien de recommencer, à l'aquarium de Lyon, au cinéma, à visiter le monde de Narnia ou Harry Potter 4, ou la patinoire, la piscine, les parcs d'animaux ou d'attractions.



ARTAG : Que faites-vous quand vous revenez de l'école ?

Cheyenne : "Je regarde la télé, des dessins animés, ou je m'amuse, ou je fais rien, ou je fais dormir ma petite sœur Alicia."

Stacy : "Je goûte parfois, je regarde la télé, des fois je vais chez ma cousine Cheyenne, je m'amuse avec sa petite sœur."

Ingrid : "Je fais des devoirs, parfois j'ai une poésie à apprendre."

Que voulez-vous faire plus tard ?

Cheyenne : "Moi, je veux être maîtresse et coiffeuse."

Stacy : "Je voudrais être coiffeuse, et maman."

Ingrid : "Je veux être vétérinaire, le soir, et maîtresse le matin."

"On s'est déguisé pour mardi gras, on a été faire du toboggan, il y en avait un tout droit et un autre en zig-zag. On en a fait 10 fois et après avec la grand-mère de Cheyenne, on a bu un verre d'eau et mangé un gâteau aux pépites de chocolat. Et après on est rentrés à la Glunière. Stacy était déguisée en citrouille, Cheyenne en panthère et Ingrid en toile d'araignée avec une araignée sur la joue."

Ingrid (7 ans), Stacy (6 ans) et Cheyenne (4 ans)

"Je m'appelle Alyson. J'ai 12 ans. J'aimerais faire coiffeuse car je sais bien coiffer. J'aime bien danser à l'occasion des baptêmes, mariages, ou quand je m'ennuie. Mais je ne voudrais pas en faire mon métier."

Je voudrais partir à Tahiti ou à Saint-Tropez parce que ces pays sont beaux. Pourquoi ? Pour connaître les départements, pour aller à la mer, et rencontrer des gens."

Alyson

"Je m'appelle Mailie Winterstein. Je voudrais être chanteuse, parce que quand je suis mal, ça me remet. Je chante de tout ; je chante des chansons en manouche, en français, et un peu en anglais."

Mailie

"Plus tard, j'aimerais faire maçon. J'aime bien construire des maisons. Ça ne me dérange pas de devoir des études pour ça. J'aime bien le foot, je vais m'inscrire à l'USV, le club de Vénissieux. Des fois je joue sur le terrain avec Manzon, Johnny, Steeve, Andy et Mikael. Je préfère jouer au foot que de rien faire sur le terrain. Je n'aime pas faire les devoirs, mais faire des activités sportives. J'aime aussi bien regarder des films d'action déconseillés au moins de 12 ans. Je joue à l'xbox 360 pour faire de jeux de voitures, aller sur internet, écouter de la musique, comme de la funk, du rap et de la musique gitan."

Brandon

Le travail salarié est-il compatible avec la culture des Gens du Voyage ? Certains en doutent, voyant plutôt les Voyageurs accrochés à leurs métiers traditionnels ou aux prestations sociales. Qu'en est-il réellement quand un Voyageur veut faire comme tout en chacun et trouver un emploi ? Entre spécificités culturelles et réalité du marché du travail, c'est bien souvent le parcours du combattant, comme d'habitude quand il s'agit d'une population aux manières de voir différente.

Les difficultés croissantes à exercer un certain nombre d'activités artisanales et de service, du fait notamment de la concurrence et de la réglementation accrues, incitent des Voyageurs à approcher le monde du travail salarié. Si certaines activités sont exercées de manière ponctuelle par les Tsiganes et Gens du Voyage depuis plusieurs générations (travaux saisonniers notamment), **le salariat représente pour une partie d'entre eux, et notamment les jeunes, une source nouvelle de revenus complémentaires.** Cette demande de salariat concerne des secteurs d'activité comme l'entretien des espaces verts, la manutention, les travaux de voirie, le bâtiment etc..., ainsi que l'hôtellerie et la restauration pour les femmes. Selon les régions, les Gens du Voyage travaillent de manière ponctuelle ou régulière dans d'autres secteurs d'activité : industrie agro-alimentaire (par exemple ; préparation des chapons dans le Sud-Ouest pour les fêtes de fin d'année), vendanges, cueillette de fruits et légumes...

Ces emplois prennent le plus souvent la forme de contrats aidés, ou de missions intérimaires. Ces dernières conviennent particulièrement à la plupart des Voyageurs qui souhaitent le plus souvent travailler dans ce cadre de manière ponctuelle, et dont la démarche ne s'inscrit pas dans la perspective d'un projet professionnel à long terme.

Plusieurs associations, partenaires dans le cadre du projet CODIPE¹, mènent une activité d'accompagnement à l'emploi salarié pour les personnes qui en font la demande. Elles jouent un double rôle :

- D'une part, elles assurent un rôle de passerelle entre les Voyageurs et les partenaires concernés (ANPE, PLIE, agences d'intérim, entreprises d'insertion, autres organismes intermédiaires et autres potentiels employeurs...),
- D'autre part, elles mènent avec les personnes un travail de valorisation de leur expérience et de leurs compétences, qu'elles ont souvent tendance à sous-estimer.

Le soutien des associations peut prendre la forme d'un accompagnement dans la constitution des CV et lettres de motivation, dans les démarches d'inscription aux ASSÉDIC et ANPE, d'un déplacement avec la personne sur son futur lieu de travail...

Car cette volonté de travailler dans le monde salarié se heurte souvent à des freins d'ordre personnel : dévalorisation personnelle, appréhensions de travailler avec les Gadje – angoisses liées au rejet dont sont victimes les Voyageurs -, peur de perdre son identité culturelle...

Cependant, ce ne sont pas les seuls obstacles, et si **les employeurs qui ont embauché des Voyageurs ne manquent pas d'éloges sur la qualité du travail fourni et sur leur polyvalence, les Gens du Voyage restent victimes d'un grand nombre de discriminations à leur rencontre par la plupart des employeurs.** Le rapport du Centre Européen pour les Droits des Roms Hors d'Ici. Anti-tsiganisme en France (novembre 2005) fait même état de discriminations nouvelles ou accrues dans des emplois traditionnellement exercés par les Tsiganes et Voyageurs ; c'est le cas des travaux agricoles saisonniers en Aquitaine. Cela, malgré la loi du 16 novembre 2001, modifiant le Code du Travail français, qui interdit les discriminations dans le monde de travail, qu'elles soient directes ou indirectes.

En revanche, on s'aperçoit que la discrimination s'arrête là où commence le danger. L'on n'hésite pas à faire appel à des Gens du Voyage pour effectuer des travaux dangereux ; ainsi sur les chantiers de démolition des immeubles situés autour du site, grandement pollué, de l'explosion de l'usine AZF à Toulouse (Dr Jean-Claude Guiraud).

Stéphanie LEGOFF, FNASAT-Gens du voyage ■

1 — Le projet Contre la Discrimination pour l'Emploi est co-financé par le Fonds Social Européen

Les acteurs locaux de l'insertion : un accompagnement de proximité

L'ASPIE est l'Association Saint Priote pour l'Insertion et l'Emploi. Michèle Alzingre y est chargée d'insertion professionnelle. Elle reçoit tout personne de plus de 26 ans en demande d'emploi. Elle travaille régulièrement avec des Gens du Voyage, installés depuis des années sur la commune de Mions.

Je fais un suivi proche, c'est-à-dire que je ne cherche pas les gens. Je les vois régulièrement. Ils sont des personnes qui ne sont pas trop loignées de l'emploi.

On part du souhait de la personne, son désir professionnel, on met ensuite en route un travail en partenariat avec les structures locales comme l'Estime ou le PLIE. C'est la même démarche partout dans le monde. J'ai de bons contacts avec les Gens du Voyage, une bonne relation, une certaine confiance. Je les traite comme les autres. Je m'adapte ce qu'est la personne, qu'elle soit Voyageuse ou pas. J'essaie de prendre en compte l'endroit où elle en est, les freins qu'elle a pour aller à l'emploi. Les personnes passent souvent en entreprise d'insertion, beaucoup sont au RMI.

En ce qui concerne les Voyageurs, c'est vrai que les freins ne sont pas toujours les mêmes que les autres populations.

Quels sont ces freins ?

Les Voyageurs sont dans l'urgence ils veulent un travail tout de suite. Ils ont du mal à suivre la démarche que je leur propose. Ça prend du temps, de trouver un travail. Il faut travailler sur les freins, monter un projet, peut-être passer par une formation, faire des expériences pour se faire connaître, faire savoir aux patrons que l'on est capable. Ça prend du temps et les Voyageurs n'en ont pas : ils viennent me voir juste avant leurs vacances de Noël par exemple, ils veulent quelque chose rapidement. Les Voyageurs ne sont pas dans une démarche long terme. Une mission de 2 heures ? Je leur dis qu'il faut y aller, que c'est un test, une expérience de plus pour valoriser, que ça commence par là. Ils ne l'entendent pas toujours. Quand on débute un projet professionnel, c'est sur du long terme. Il faut que la personne tienne la route, qu'elle réussisse à se motiver sur du long

terme. C'est pas toujours le cas avec des Voyageurs.

Le suivi est plus difficile qu'avec les autres. À cause de cette urgence, quand ils ont un entretien et que ça ne marche pas, bien sûr, ils sont désespérés. La démarche est différente dans le sens où ils ne pensent pas que c'est si long pour trouver un travail.

Ils ont parfois des représentations fausses sur ce qu'est le travail. Il y a une différence entre la réalité du marché du travail.

Par exemple, une dame me dit qu'elle veut travailler mais qu'elle veut pouvoir aller chercher son enfant au collège ; ce n'est pas très compréhensible, il n'y a pas tellement de travaux qui permettent cela. C'est une représentation qui peut freiner l'emploi. Les Voyageurs ont des attentes sur ce qu'ils ont envie de faire, mais elles ne correspondent pas toujours à la réalité. Par exemple pour faire de l'accueil, il faut un certain nombre de personnes. Certaines Voyageuses ont un parler qui ne correspond pas à ce genre de choses et ça compte.

Quand on a trouvé du travail, il y a un effort à faire. Ils veulent tous la même chose ; ce n'est pas toujours possible.

Il y a aussi la peur d'aller ailleurs. Ils veulent continuer à rester travailler dans le coin. Le 8^e arrondissement de Lyon est pour certains trop loin, ils ne veulent pas aller jusque-là pour travailler. Certains ont des problèmes de santé qui n'aident pas, mais ils restent chez soi n'arrangent rien et ça ne permet pas de prendre du recul.

Quelle différence entre la démarche de l'ARTAG et la votre ?

L'ARTAG est plus coulant, dans le sens où elle cherche plus à comprendre, elle prend plus en compte la culture. Ici moins. On travaille dans le monde de la même manière. Rien de spécifique pour les Voyageurs. Bien sûr, on prend en compte la personne, mais on est plus dans un cadre. La démarche est là pour trouver un emploi, on est là quand elle y arrive. C'est une question de dosage, de comprendre et entendre la personne, mais pas de l'exécuter.

Le diagnostic, un premier pas vers l'emploi

Issue du monde du travail social et de la formation, Agnès Roux-Galibert a effectué à l'ARTAG un stage dans le cadre de son travail de formatrice. Elle a répondu à une commande de l'association de créer un outil pour aider la personne à se positionner par rapport à son insertion professionnelle.

«La question de départ de l'ARTAG était : comment évaluer où en sont les Voyageurs et que faudrait-il pour les insérer dans l'emploi ?

Ma proposition a été d'élaborer une grille d'évaluation des compétences à partir de la transmission orale en s'appuyant sur les CV existants. La grille s'est affinée et à mesure affinée, grâce à la participation active d'une Voyageuse lors du test de ma première grille. J'ai redéfini les paramètres en fonction de la réalité d'aujourd'hui, de celle de la recherche d'emploi quand on est tzigane. Après un temps de réflexion puis une comparaison avec le modèle de CV déjà existant à l'ARTAG, ce questionnaire comme outil de positionnement à caractère professionnel à un instant T m'a semblé plus judicieux. J'ai donc retravaillé le contenu pour à la fois tirer un profil de la personne, définir ses aptitudes personnelles dans le milieu du travail et ses compétences professionnelles.

Comment peut s'utiliser cette grille ?

Sous deux formes :

- Soit le contenu est rempli à partir de la représentation que la personne se fait d'elle-même, ce qui permet de noter les lacunes et d'envisager des formations adaptées à ses besoins. Dans ce cas, cet outil reste interne à l'ARTAG.

- Soit c'est l'agent de développement ou le chargé de mission qui le remplit en vérifiant la réalité des acquisitions de la personne dans le but d'élaborer un CV détaillé pour trouver un emploi en fonction de son profil. Cet outil devient alors un support pour la recherche d'un travail salarié et peut être utilisé à l'extérieur par la personne. Celle-ci communique alors en fonction de son souhait seulement la grille des connaissances pratiques ou plus.

Dans les deux cas, un double de la grille est remis à la personne.

Quels avantages présente cet outil de positionnement ?

À mon sens, trois :

- Il permet la présentation de soi ;
- Il permet la simulation d'un entretien pour exposer les compétences acquises par le mode de transmission culturelle et/ou orale ou déjà éprouvées professionnellement ;
- Il permet une construction formelle de CV personnalisé.

Cette grille d'évaluation a-t-elle déjà été utilisée ?

Pour l'instant trois tests (deux femmes et un homme) ont pu être réalisés. La durée d'entretien est de 20 minutes. Pour les deux jeunes femmes, cette grille est un outil de positionnement à partir duquel elles pensent solliciter à la mission locale ou l'ANPE une formation qualifiante pour aboutir à une insertion professionnelle. Pour l'homme, elle prend un caractère de CV détaillé pour trouver un travail.

Propos recueillis par S. F. ■

Le chantier d'utilité sociale, un exemple d'outil d'insertion adapté aux Gens du Voyage

L'expérience du chantier d'utilité sociale mis en place en novembre 2004 sur la ville de Mions est assez intéressante en matière d'outil d'insertion professionnelle.

Ce chantier mis en place grâce à un long partenariat entre le PLIE, la commune de Mions et des acteurs d'insertion comme la mission locale, l'Aspie (opérateur d'insertion professionnelle), l'entreprise école (entreprise d'insertion) et l'ARTAG a réussi à concilier missions de travail et conditions de travail adaptés aux Gens du Voyage.

La mission consistait à réaliser des travaux de peinture ou encore de nettoyage sur des équipements locaux, comme l'école primaire.

Tous les travaux se déroulaient en extérieur, répartis en demi-journées de travail et ne demandaient pas de qualifications particulières, ni de savoir lire et écrire.

Ce chantier de rénovation urbaine s'adressait à des personnes n'ayant peu ou pas d'expérience salariée et ceci pour une durée d'un mois. L'association intermédiaire chargée du recrutement a effectué une douzaine d'entretiens pour 7 postes à proposer. En effet, de nombreux Voyageurs se sont présentés aux entretiens de recrutement, espérant obtenir la mission. On peut noter la facilité avec laquelle les Voyageurs se sont mobilisés pour accéder à un travail de ce type, leur réactivité a été surprenante et il fallait gérer l'attente entre le recrutement et la prise effective du poste qui n'allait pas assez vite pour eux.

Travailler sur ce chantier de rénovation urbaine ne nécessitait pas de compétences particulières mais demandait d'accepter de travailler en extérieur dans un groupe mixte pour réaliser des travaux de basse qualification et avec une certaine pénibilité liées aux travaux et conditions hivernales.

Le groupe était encadré par un chef d'équipe extérieur de l'entreprise école qui organisait les travaux.

Le retour des participants est assez positif. Il semble que ce chantier a donné une certaine confiance aux personnes et à aider les Voyageurs à démystifier ce

qu'est le salariat. Les personnes sont conscientes à la fois de leur savoir-faire, réaliser des travaux de basses qualifications avec le statut de salarié mais sont aussi lucides sur leurs limites face à la lecture et à l'écriture par exemple.

Proposer un accompagnement professionnel à une personne nécessite des étapes dans le parcours. Avec le public des Gens du Voyage, il est difficile de trouver de vraies étapes dans le circuit de l'emploi classique (intérim, formation). En effet, il est difficile par exemple de trouver des étapes qui permettent de travailler sur la représentation de l'emploi salarié.

Pour une personne illettrée, n'ayant aucune expérience salariée mais possédant des savoir-faire, où sont les étapes dans le circuit classique ?

L'expérience du chantier d'insertion a tenté à sa manière de proposer une découverte de l'emploi salarié en mettant les personnes en situation de travail tout en incluant une mini-formation théorique d'une demi-journée sur ce qu'est un contrat de travail.

Des outils d'insertion existent comme la mise à disposition, l'intérim d'insertion, mais ces lieux ne conviennent pas toujours à un public aussi éloigné de l'emploi salarié et qui a besoin de se représenter ce qu'est le monde salarié.

Josette ABBADIE ■

Voici le témoignage d'Henry, qui a participé à ce chantier.

"Pendant un mois, on a fait la rénovation de l'école Joliot-Curie et du stade des Tilleuls. On a fait du ciment et de la peinture, c'est-à-dire reboucher les trous avec du ciment et repeindre ensuite. On était 7 à faire ça, c'était bien. Il y avait une bonne ambiance. Ils nous disaient ce qu'il y avait à faire, ensuite ils nous laissaient faire. Ça m'a bien plu. J'aimerais trouver le même travail, sur Mions c'est mieux, car on connaît du monde, et c'est pas loin."

Accompagner les Gens du Voyage pour leur permettre d'accéder aux offres de travail salarié¹

Depuis 1992, l'ADAV 33 (Association départementale des Amis des Voyageurs de la Gironde²) a mis en place, dans le cadre de la contractualisation du RMI, un accompagnement à la légalisation des activités commerciales et artisanales auprès des Gens du Voyage.

Ce sont aujourd'hui plus de 500 micros-entreprises qui sont suivies par l'équipe chargée de l'insertion par l'économique de l'Association, les activités de ces micro-entreprises sont essentiellement le commerce ambulancier, les entretiens espaces verts ou les jeux et amusements publics.

A partir de cet accompagnement réussi avec les voyageurs, une demande nouvelle est apparue de la part du public jeune et sédentarisé. Certains d'entre eux, ne souhaitant pas devenir travailleur indépendant, préfèrent plutôt des "petits boulots" dans certains secteurs d'activités tels que le bâtiment, la maintenance, le nettoyage et la récupération... On notera aussi que parmi les travailleurs indépendants déjà existants, certains qui ont des activités saisonnières recherchent eux aussi ce type de contrat, afin de compléter leurs activités indépendantes commerciales ou artisanales, pas toujours assez rémunératrices.

Des réunions de sensibilisation ont donc été mises en place par l'équipe insertion de l'Association, afin d'informer les bénéficiaires :

1 Des types de contrats qui pouvaient leur être proposés - la plupart recherchant plutôt des CDD ;

2 Des répercussions que cela aurait sur le calcul du

montant de leur RMI (revenu différentiel).

Des ateliers de recherche d'emplois ont ensuite été organisés afin de réaliser CV et lettre de motivation, et sélectionner en fonction des candidats les offres de travail les plus pertinentes.

Rien de nouveau donc par rapport à un accompagnement "classique" de recherche d'emplois, toutefois il y a souvent inadéquation entre les réponses des institutions existantes (PLIE, Mission Locale, ANPE...) et les attentes des Gens du Voyage : confrontés à un dispositif qu'ils perçoivent trop complexe, ou trop contraignant pour leurs modes de vie, ils hésitent et préfèrent rejoindre des activités plus faciles d'accès et de courtes durées, qu'ils peuvent multiplier.

L'ADAV 33 vient donc jouer un rôle d'intermédiaire : entre l'offre et la demande de travail.

1 Auprès des employeurs qui n'ont pas toujours une perception exacte des capacités de ce public : polyvalence, mobilité et savoir-faire techniques, l'illettrisme important peut constituer un écran important dans cette perception ;

2 Auprès des Gens du Voyage, afin qu'ils apprennent à formuler et définir leurs compétences - trop souvent sous-évaluées car pas assez formalisées.

A ce jour, plusieurs personnes ont été embauchées par des agences d'intérim pour des missions temporaires. Certains préfèrent des missions de courte durée, leur permettant de conserver une certaine indépendance et moins d'attaches pour continuer à

Témoignages...

Une voyageuse à temps plein

Ca fait 3 ans et demi que je travaille. J'ai commencé à 17 ans et je suis serveuse dans un restaurant, temps partiel. J'ai travaillé jusqu'à 16 ans, mais je viens de finir une formation de 5 mois et demi de cuisinière. J'ai aussi : j'ai maintenant un titre professionnel de serveuse en restauration. Dans cette formation, on a eu un stage à faire. Je l'ai fait dans le restaurant où je travaille maintenant. J'ai fait cette formation pour mon premier emploi à temps plein. Ça a donné des idées mes surs, ce stage.

Je n'avais jamais travaillé avant. C'est par une Voyageuse que j'ai eu mon premier emploi : elle allait souvent dans ce restaurant et m'a dit que le patron cherchait quelqu'un. J'aime bien ce que je fais. J'ai toujours travaillé à.

Par rapport aux autres Voyageurs, certains sont jaloux, que je travaille mais je n'en fais pas grand cas. Certains hommes aussi ne veulent pas que leurs femmes travaillent. Mais pas pour moi. Je ne comprends pas que les filles de mon âge ne cherchent pas du travail et restent au chômage. Mais ça change, d'aller travailler. On rencontre du monde, autre chose que du ménage, le terrain, tout ça. Et puis, je suis indépendante, vis-à-vis de mes parents. C'est important.

Je reste une Voyageuse. C'est pas parce que je travaille que ça change. Je ne renie pas ma race pour autant. Pour moi, il n'y a pas de différence entre Voyageuse et de travailler comme salariée. On a pas le même rythme, avec les autres Voyageuses, mais sinon rien ne change. Travailler ne m'empêchera pas de vivre ma vie de femme et ma vie de Voyageuse.

Mon projet long terme est d'ouvrir mon restaurant. C'est pour ça que j'ai fait cette formation. J'ai réfléchi mon avenir, je sais ce que je veux.

Alexia BUCHE ■

J'ai travaillé pendant 5-6 mois dans une entreprise à St Quentin Fallavier. Je dirigeais et chargeais des camions sur les quais. Bien sûr et je voudrais faire ce travail. On avait deux Voyageurs à l'ensemble. Lui ne savait pas lire ni écrire et c'était un peu difficile pour lui, car on devait lire chaque matin ce qu'il y avait sur le tableau. On était libre. On n'avait pas le patron sur le dos. Pour travailler, on est passé par une boîte d'intérim. On avait eu avant rendez-vous avec le patron, qui connaissait déjà l'autre Voyageur. Il m'a dit de s'inscrire en intérim pour avoir la place. Elle ne nous a pas pris si le patron n'avait pas approuvé notre demande.

C'est rare que les patrons nous donnent notre chance. Ils ont peur des Voyageurs. Ils croient qu'on va voler, ils ont une mauvaise image. J'ai dû quitter le poste, pour raisons personnelles. Mais si j'avais eu un travail, ils m'auraient gardé. On avait un contrat au mois, ils le refaisaient chaque fois.

Depuis je cherche à faire la même chose. J'aime bien ça. J'ai aussi travaillé dans la manutention mais je n'ai pas aimé. Si je fais ça, il n'y a pas de problème pour travailler toute l'année. Là, je réfléchis des offres de travail. C'est difficile à trouver, bien souvent on dit que ça se trouve dans la circulation, tout s'arrête. On est tout de suite mal vu avec le chômage. C'est difficile de ne pas trouver du travail, de rester sans rien faire. attendre qu'on nous donne notre chance. Le patron, quand je dirigeais les camions, au début, il regardait comment je travaillais, volais pas ; j'avais tout de suite dit que je suis Voyageuse. Il n'a rien dit. Je l'ai dit pour éviter de couler les choses. Ils pourraient dire sur nous. Au moins c'est clair. Le patron, quand il n'y avait pas de problème, il nous a laissés tranquilles.

Moi je cherche un travail, je vais à l'ANPE, je réfléchis plein d'offres. Ça ne marche pas. J'ai travaillé comme laquais pendant un an et demi. Je ne veux plus faire ça. J'ai vraiment envie de travailler mais je ne trouve pas. C'est difficile de rester sans rien faire. Certaines fois, quand je présente mon carnet, on me demande si j'ai fait de la prison.

Je fais un peu de ferraille. Mais avec ça, on ne sait jamais si ça va marcher. Tandis qu'un travail, tu sais que tous les mois il y a du salaire. Je vais continuer à chercher en espérant que ça marche un

voyager, d'autres plus sédentarisés, s'orientent vers des contrats de plus longue durée. Les missions ont concerné des activités aussi diversifiées que le nettoyage de chantier ou le salage de poissons...

Cette action menée à titre expérimental par l'équipe insertion de l'ADAV 33 est en train de se développer face à la demande qui se multiplie de la part des Gens du Voyage eux-mêmes et face à la frilosité des entreprises qui diminue, notamment à partir d'expériences réussies, et qui de ce fait font passer leurs offres plus spontanément.

Comme toute action expérimentale, elle fera l'objet d'une évaluation après un temps suffisamment significatif de mise en œuvre, évaluation partagée avec les principaux intéressés : les Gens du Voyage, et avec l'ensemble des acteurs impliqués dans cette action.

Jacques LAMBERT ■

1—Action réalisée dans le cadre du programme Codipe/Equal mené avec plusieurs partenaires du réseau FNASAT

2—ADAV 33, 91 rue de la République 33400 Talence / Tél : 05 56 04 13 75 / courriel : amis.voyageurs@wanadoo.fr / Contact : Jacques Lambert

Caco et sa caravane

Petite histoire bilingue français-manouche,
Éditions Trempe l'œil, janvier 2006



Les éditions trempe l'œil avaient fait passer dans le réseau une demande de souscription pour financer la publication d'une revue bilingue français-manouche, sur le thème de l'habitat. Quelques mois après sort le premier numéro. Il regroupe une histoire écrite dans les deux langues, celle de Caco, un enfant qui arrive avec ses parents sur un nouveau terrain de stationnement. Le récit est complété par une explication sur l'habitat des Voyageurs : Pourquoi une caravane ? Quelles difficultés de stationnement ?

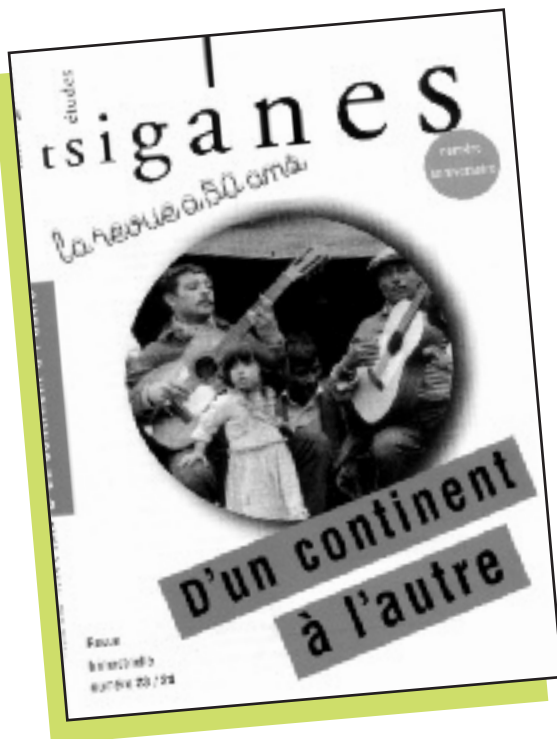
Ce projet a été réalisé avec le concours de l'Association Mayennaise d'Accueil des Gens du Voyage (53), ainsi que des familles Sintis de la région, pour ce qui concerne la traduction. Cet outil à destination des parents et des enfants à partir de 3 ans, qui est sûrement le premier d'une longue série, rejoint les nombreuses publications réalisées avec les Voyageurs pour faire connaître leurs spécificités culturelles, leurs modes et conditions de vie.

S. F. ■

Pour se procurer ce périodique :
trempe.lœil@wanadoo.fr ou 06 82 68 28 40

D'un continent à l'autre

revue Etudes Tsiganes n° 23/24, 2005



Ce nouveau numéro de la revue célèbre ses 50 ans. Un numéro anniversaire qui vient compléter

les festivités du début janvier. La revue a 50 ans, et comme le souligne dans son éditorial Alain Reyniers, le pari pris à l'époque de "faire connaître, (d')informer, expliquer en quoi réside la singularité des Roms, des Manouches, des Gitans, des Sintés, des Yéniches et des Voyageurs" est une réussite, malgré les nombreuses difficultés rencontrées.

La première partie est consacrée à un retour sur ces 50 ans de travail, "sous la forme d'un bilan historique enrichi par les témoignages d'acteurs de son développement." La revue donne aussi la parole "à tous ces jeunes chercheurs qui, par leur talent et leur intérêt pour les thèmes abordés proposent à la sagacité des lecteurs un voyage, d'un continent à l'autre et en France même, dans les méandres de la présence et de l'expression tsiganes."

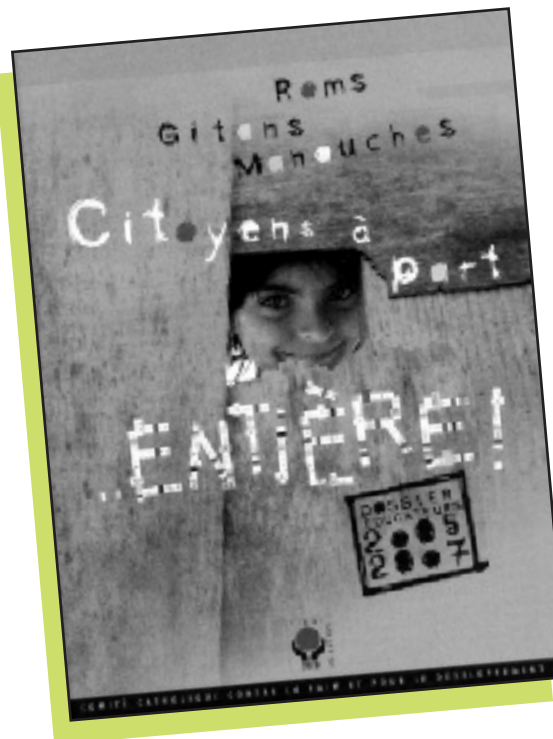
Si ce numéro nous éclaire sur le passé, sur la façon dont, au fil des ans s'est construit cette revue, qui est aujourd'hui la publication la plus complète sur les conditions et modes de vie des Voyageurs en France, il nous montre aussi son engagement sur l'avenir, comme la proposition de poursuivre ce travail d'information.

Les Voyageurs se mobilisent de plus en plus pour faire valoir leurs droits, ils s'investissent dans les associations, ils se rendent visibles ; la revue Etudes Tsiganes rend compte de ces évolutions et propose une tribune d'expression pour toutes ces familles, considérées encore comme des citoyens de seconde zone.

S. F. ■

Roms, Gitans, Manouches, citoyens à part entière

dossier du CCFD, 2005



Le CCFD (Comité Contre la Faim et pour le Développement) a, entre autres, pour but "d'éveiller l'esprit critique des jeunes citoyens" afin qu'ils "se sentent responsables et capables d'agir pour construire un monde plus juste et solidaire". Dans cette optique, sont mis en place des outils ludiques et pédagogiques destinés à différents publics afin de les sensibiliser sur un thème défini pour une période de deux ans. Jusqu'en 2007, le travail se porte sur le thème : " Roms, Gitans, Manouches, des citoyens à part entière". Dans un premier temps, les outils concernent plus spécifiquement les Roms d'Europe de l'Est et notamment



la Roumanie, dans un second temps, ils seront davantage axés sur la situation des Gens du Voyage en France.

Le thème est décliné sous la forme d'un dossier comprenant divers outils :

Le dossier "éducateur", qui donne deux types d'informations : concernant le thème tout d'abord avec des informations générales sur l'histoire, les conditions de vie, migrations, accès aux droits, habitat.... Ainsi que des fiches et outils pédagogiques pour aborder avec différents publics ce thème.

Les outils pédagogiques sont multiples (cette liste est non-exhaustive) :

- Un jeu à destination des enfants de plus de 11 ans, pour faire "approcher les réalités vécues par les Roms de Roumanie", faire prendre conscience de leurs difficultés d'accès aux droits, de leur non-reconnaissance culturelle ;
- Une carte d'Europe qui montre la présence des Roms et Gens du Voyage ;
- Le magazine Okapi, pour les adolescents...
- Ou pour les plus petits la brochure intitulée "Céline et Mahdi". A partir de l'histoire de ces deux enfants qui partent à la rencontre des Tsiganes en Albanie, sont présentés et expliqués la mise en pratique de jeux, de coloriages ou activités manuelles (pâte à sel, bricolage...);
- Pour les adultes, une présentation des Roms en Europe de l'Est, leurs migrations récentes à l'Ouest, la définition des différents noms que l'on peut donner aux Roms, des témoignages de Voyageurs français et Roms de Roumanie....

Le dossier comporte aussi la présentation de structures locales et internationales qui oeuvrent à la défense des populations romanes, réseau de partenaires du CCFD.

S. F. ■

Ouvrage en consultation au centre de documentation de l'ARTAG.

Pour toute information, contactez Sabine FRESSARD à l'ARTAG : 04 78 79 60 80



Le monde à porté de main... des ordis aux Marais !

Depuis début janvier, un groupe d'adolescents de la cité des Marais participe tous les mercredis matin à une formation à l'informatique. Cette formation un peu spéciale appelée OLIVIER (Ouverture de Lieux Virtuels d'Echanges et de Ressources) réunie, dans le cadre d'une communauté éducative virtuelle, 2 groupes de jeunes tsiganes (un groupe habitant la cité des Marais à Décines avec l'ARTAG et un groupe semi-sédentaires avec l'ASET), et 2 groupes d'adolescents Gadjé basés aux collèges Aragon à Vénissieux et Lamartine à Villeurbanne. Les adolescents apprennent à utiliser les outils informatiques tels que les outils bureautique, internet, la messagerie, la visio-conférence, grâce aux technologies les plus modernes (WI-FI, UMTS). Les collègues depuis leurs établissements scolaires et les jeunes tsiganes depuis leur terrain se connectent et peuvent ainsi échanger et partager leur centre d'intérêt en direct.

L'OLIVIER, qu'est-ce que c'est ?

C'est un dispositif adapté aux jeunes qui sont déscolarisés, en difficulté ou échec scolaire et destiné à les réconcilier avec l'utilisation de la parole, de la lecture et de l'écriture, avec un cadre d'apprentissage en général. Ces adolescents, tous écartés du système éducatif traditionnel trouvent dans l'OLIVIER un environnement où on leur demande : de parler, de bouger, de coopérer (sans compétition) avec leurs camarades, tandis que l'outil informatique gomme, non leurs rêves, mais leurs difficultés matérielles et leur isolement. L'objectif de cette formation est d'amener le jeune à être autonome avec l'ordinateur afin qu'il puisse par la suite diffuser ses connaissances auprès d'autres personnes de sa classe, de sa communauté, de sa famille. Après une initiation aux outils de base, chaque groupe va bientôt faire émerger un projet que les autres groupes viendront enrichir et aider en communiquant avec les outils les plus modernes. L'objectif à long terme consiste en ce que les jeunes puissent valoriser ces connaissances soit dans leur scolarité soit dans leur insertion professionnelle future.

L'OLIVIER, qu'est-ce qu'on y fait ?

Progressivement on apprend à maîtriser l'outil informatique. La pédagogie utilisée permet aux jeunes maîtrisant mal la lecture et l'écriture d'être à l'aise très rapidement : on regarde puis on fait, on se fait aider et on aide les autres. Après deux mois, les jeunes savent

aujourd'hui utiliser le traitement de texte, communiquent entre eux par le biais de mail, ont été initiés à la recherche sur internet et commencent à utiliser la webcam pour communiquer en visio-conférence. Les premiers chats entre les jeunes de la cité des Marais et les jeunes d'Aragon ont été intéressants, même si la rencontre de l'autre est un peu intimidante.

L'OLIVIER, qui forme les jeunes ?

Chaque groupe de jeunes est formé de trois télé-pédagogues choisis parmi les quatre structures participantes. Les télé-pédagogues sont eux-mêmes formés à tour de rôle, par Sophie DELOUIS (chef de projet) dans les locaux de l'INSA, et transmettent la semaine suivante aux jeunes ce qu'ils ont appris.

L'OLIVIER, qui participe ?

Quatre groupes de 6 à 8 jeunes. Par la suite, une formation adulte sera proposée.

L'OLIVIER, qui soutient ?

L'OLIVIER est un dispositif qui compte maintenant cinq années d'expérience. La dernière promotion, adaptée tout spécialement pour des jeunes Tsiganes et non-Tsiganes a reçu les soutiens d'Internethon, du CRDP, du Ministère de la Recherche et de l'éducation, de la DGAS, des communes de Vénissieux, Villeurbanne et Décines, de la Fondation Caisse d'Epargne, de la fondation de France, du Fond Social Européen, de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme, du Département du Rhône, de l'INSA, de Handicap International et de la SLEA.

Depuis deux mois, cette petite équipe de jeunes des Marais se mobilise autour des ordinateurs. Avec mille et une idées en tête, nos informaticiens en herbe continuent leur petit bout de chemin sur le net...

Claire PARICHON, Anne-Sophie VIDON, Marion JEGOUREL ■

St Laurent... en haut du mur !

Tous les mercredis après-midi, une action d'accompagnement scolaire proposée par l'ARTAG se déroule à Saint Laurent de Mûre. Avant chaque vacances, des sorties sont organisées. Le mercredi 15 février a donc eu lieu une sortie escalade encadrée par un moniteur du CPEA (Centre d'escalade) à Vaulx-en-Velin.

Nicodem, Eden, Noé, Anna, Christ, Grâce, Abraham, Emmanuel, Djena, Sarah et Esther ont pu découvrir ce sport.

On a commencé en se mettant la queue leu leu, Djena

C'était pas dur de faire sur le cot sans la corde fallait pas qu'on d passe le Abraham

Au début le monsieur nous expliquait et Abraham nous a montré, Sarah

Le monsieur, il tait sympa. On s'accrochait au monsieur pour grimper. Quand on se lèche, on descend avec les pieds Noé

C'était pas très dur, on pouvait pas tomber car



monsieur nous tenait avec la corde Anna

On est monté un peu haut, on n'est pas tombé car il y avait la corde Esther et Sarah

J'avais un petit peu peur, j'avais le vertige quand je regardais par terre Emmanuel

Moi, j'ai pas eu peur. Christ il est monté jusqu'au haut, Nicodem

Je suis pas arrivé en haut dès le début, j'ai fait plusieurs fois pour toucher le plafond avec ma main. Je me retournais pour regarder en Christ

Ce qu'on a préféré c'est grimper Eden et Grâce

C'était trop bien l'escalade, j'aimerais bien y retourner et dans la voiture, on a mangé le goûter, on a chanté et on a fait les guirlandes Emmanuel.

FNASAT

Communiqué de la FNASAT • Gens du Voyage / 28 février 2006

Les gesticulations du député Chartier (suite page 1)

Le député Chartier s'est autoproclamé référent national pour les Gens du Voyage. Il décide des sujets et des interlocuteurs qu'il doit rencontrer comme bon lui semble, en dépit des instances nationales. Le président Michel Mombrun lui rappelle d'une part l'existence de la FNASAT et d'autre part les risques d'une telle démarche.

Etre efficace dans la transparence et l'éthique

En décembre 2005, le député Chartier a réussi à faire voter un amendement dans le budget de l'Etat, instaurant une taxe sur les caravanes. C'est bien une taxe d'Etat, qui n'est en aucun cas une taxe d'habitation et qui ne donne aucun droit social relatif au logement.

Après avoir menti aux Voyageurs, et réussi cette performance, ce monsieur persiste et revient à la charge. Sans mandat ni légitimité d'aucune sorte, il convoque une réunion le 2 mars prochain, en sélectionnant les invités, et après son coup d'essai sur la taxe-caravane, en prépare sans doute un autre sur les assurances.

Il existe une instance officielle : la Commission nationale consultative des Gens du voyage, convoquée le 14 mars 2006 et dont le rôle et la vocation sont de bien se saisir de ces problèmes. Est-ce une tentative de déstabilisation et de contournement ? Nous avons bien entendu cette personne déclarer que "ces machins ne servent à rien" et que lui, le "Zorro de l'Assemblée", allait prendre les choses en main. Nous savons ce que cela a déjà donné !

Aussi, la FNASAT•Gens du voyage réaffirme avec force :

— Sa détermination à **faire annuler cette taxe** qui n'est ni légitime, ni équitable,

ni applicable,

— Sa priorité à **faire reconnaître l'habitat caravane avec tous les droits sociaux afférents au logement,**

— Sa volonté de **participer aux instances prévues par la loi** : la Commission nationale consultative, pour tous les sujets concernant les Gens du voyage, et la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité) pour les cas de discrimination et pour l'égalité,

— Son action permanente de contribuer à **l'accès à une vie digne et libre**, dans le respect des modes de vie et des cultures des Gens du voyage comme de tout citoyen.

La FNASAT•Gens du voyage appelle toutes les associations à la **vigilance**, et précise sa décision de ne participer à aucune de ces initiatives marginales aux intentions peu transparentes, auxquelles elle n'est pas invitée d'ailleurs.

La FNASAT•Gens du voyage interpelle les autorités gouvernementales pour leur demander de **clarifier leur position sur cette initiative**, et ne pas contribuer à la confusion sur des sujets d'importance qui concernent des milliers de familles.

La FNASAT•Gens du voyage souhaite et attend **un échange constructif dans le cadre de la Commission nationale consultative, un partenariat efficace avec la HALDE**, et contribuera aux propositions en direction du ministre de Jean-Louis Borloo en charge de ces problèmes.

Michel MOMBRUN, Président de la FNASAT • Gens du voyage ■

Contact : FNASAT•Gens du voyage
59 rue de l'Ourcq / 75019 Paris / Tél. 01 40 35 00 04 / Fax 01 40 35 12 40
Courriel : info@fnasat.asso.fr / Site Internet : www.fnasat.asso.fr

Des jours comme des autres...

Lundi, sur la route, Philippe précède de quelques centaines de mètres son cousin. Philippe est avec sa voiture tandis que Pierre tracte la caravane destinée à être reprise par le concessionnaire. Ils sont partis avec deux véhicules au cas où le concessionnaire n'offrirait pas un bon prix pour la vieille caravane et qu'il leur faudrait revenir avec elle et la neuve. Philippe aperçoit sur le bas-côté de la route un gendarme qui lui fait signe de s'arrêter. A peine ce dernier lui a-t-il demandé ses papiers qu'il lui dit :

"Bon, circulez, il y a un manouche qui arrive derrière vous, on va s'en occuper."

Mardi matin, un couple de Voyageurs est reçu par deux membres de la Commission Locale d'insertion (CLI). Le couple a été convoqué car il n'a pas répondu aux précédents rendez-vous de l'assistante sociale. A la sortie de la convocation, les membres de la CLI rapportent en séance plénière le déroulement positif de la convocation, en ajoutant : "Franchement, ils étaient propres et bien habillés."

Mercredi, jour de marché, Martial voit arriver un client qui lui dit :

"Je préfère faire affaire avec vous car il y a des Manouches sur le marché, on ne peut pas leur faire confiance."

Jeudi soir, début de réunion rassemblant des partenaires locaux dans une ville de taille moyenne. La nouvelle équipe municipale souhaite réaliser un état des lieux de l'existant de façon concertée. Lorsque vient le moment d'entendre une association parler de son travail auprès des Gens du Voyage, l' élu présent prend un air goguenard en se frottant les mains. Il annonce alors : "Ha, c'est au tour des Gens du Voyage, on va vous écouter, mais sachez que tant qu'ils sont derrière leur grillage, ça va, mais on ne veut pas les voir ailleurs."

Vendredi soir, séance de conseil municipal. Le maire annonce qu'il vient d'être menacé de mort à deux reprises dans la soirée par téléphone. Son conseil municipal s'étant prononcé pour la création d'un ter-

rain d'accueil des Gens du Voyage, deux habitants n'ont rien trouvé de mieux à faire pour protester.

Trois créations d'associations de défense de l'environnement créées la même semaine dans une même ville. A l'origine de la forte mobilisation des nombreux créateurs, la présentation des trois sites retenus pour la création de la future aire d'accueil des Gens du Voyage.

Bon, stoppons là, faisons une pause pour le week-end. Il n'est pas utile de poursuivre une liste dont tout le monde aura compris l'esprit. Est-il utile de préciser que chacune de ces situations est rigoureusement réelle ? Dois-je dire qu'aucune de ces situations ne s'est passée au début du siècle ? Devons-nous continuer à nous féliciter de vivre dans une époque où le modernisme technologique côtoie d'aussi près de tels archaïsmes sociétaux ?

Ces actes de rejets ordinaires ne sont pas suffisamment graves pour mobiliser, pire, ils touchent en fait une population tellement mal placée dans notre "inconscient collectif" qu'elle est sujette aux meilleurs rassemblements contre.

Mais la persistance de ces actes, leur triste banalité et l'affligeant immobilisme ou silence qui les accompagne ne sont pas sans rappeler les moments sombres de notre histoire contemporaine. Les dispositifs de lutte contre toutes les formes de discrimination se heurtent sans cesse ici au martelage dont font l'objet les Gens du Voyage. Bon ou mauvais peu importe, le discernement n'est pas de mise ici.

Il est de la responsabilité de chacun de ne pas laisser dire, de ne pas laisser faire, car la permanence et la prégnance de ces actes constituent un terreau aux relents nauséabonds. N'en doutons pas, rien de bon ne saurait y pousser. N'attendons pas demain, lorsqu'on écrira notre histoire pour regretter de ne pas avoir agi aujourd'hui.

Ce sont ce type d'actes de rejet ordinaire qui ont précédé des actes beaucoup plus graves, et ce sont les silences qui les accompagnaient qui ont permis leur mise en œuvre.

Sébastien TERTRAIS, ■
Directeur Adjoint Ulysse 35

Reconnaissance

2006 est le 150^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage en Roumanie. Célébré comme il se doit et à juste titre, cet événement permet de ne pas oublier une facette cachée de l'histoire roumaine : les Roms ont subi de plein fouet l'esclavage, la sédentarisation forcée, les pogroms. Transposés à notre époque, il s'agit de discriminations quotidiennes, héritière de ces manières de les considérer.

Fin février, le Sénat roumain a voté un texte qui reconnaît aux Roms le statut de victime de l'Holocauste.

Doit-on attendre 50 ans pour que ce pays reconnaisse les discriminations que subissent dans leur vie quotidienne les Roms ?

En France

Le Conseil général des Pyrénées-Orientales va créer un mémorial du camp de Rivesaltes, camp d'internement qui accueillit Juifs de tous pays d'Europe, réfugiés espagnols, familles de Harkis et Tsiganes. Ce mémorial a, selon le Conseil Général, "la vocation de rendre compte de l'histoire de l'internement en France pendant la seconde guerre mondiale". Son ouverture en 2008 concordera-t-elle avec celles des aires d'accueil de la loi Besson ?

Toujours en France

Une stèle d'acier, située sur la route départementale 37, à quelques kilomètres d'Arles, rend visible l'ancien site du camp de Saliers.

Ce camp situé en Camargue a accueilli des Tsiganes entre 1942 et 1944, puis fut détruit à partir de 1952. Comme si détruire les bâtiments fait oublier l'existence d'un lieu d'internement !

Une commémoration a eu lieu, pour rendre hommage aux 700 quelques Tsiganes déportés et internés en ce lieu.

Le devoir de mémoire de la France s'ouvre peu à peu. La boucle est bouclée : comme si la reconnaissance de ce qui s'est passé il y a 50 ans donne le droit de recommencer aujourd'hui. En effet pour certains Voyageurs, les terrains d'accueil ne constituent pas une avancée mais un recul sur leur droit d'aller et venir. On peut protester contre cette pensée, on peut la nier. Quoi qu'il en soit, nous pouvons nous interroger : est-ce que le fait d'avoir nier pendant des décennies l'internement des nomades (dénomination des Gens du Voyage à cette époque), a eu un effet néfaste sur la confiance que les familles peuvent accorder à l'Etat français ? Il n'est peut-être pas utile de remonter aussi loin dans le temps...

S. F. ■

Respect de la loi

Des maires qui respectent la loi Besson, et donc réalisent un terrain d'accueil sur leur commune, se font menacés de mort par certains riverains, lesquels voient bien sûr d'un mauvais œil l'arrivée de Voyageurs.

Un maire a fait détruire par le feu des caravanes "qui squattaient sans autorisation un terrain municipal". Ces caravanes étaient le logement de Roumains depuis octobre. Un bidonville de plus dont personne ne veut voir l'existence mais qui ne ravit ni les riverains ni les autorités locales en charge du "problème". Pour des raisons d'économie, et en vertu de ses pouvoirs de police, le maire a décidé d'en finir avec ce problème. Un droit qu'il a pris sans en être autorisé, et qui aura des suites juridiques mais aussi morales. Peut-on sous prétexte que l'on ne veut pas de la présence gênante de bidonvilles y mettre le feu ? Question délit, ou acte illégal, certains maires sont encore pire que ceux-là même pour qui ils les dépassent.

Alors que doit-on faire ? entre convictions personnelles et respect de la loi, il n'y a qu'un pas. Et cela au péril de sa vie ?

La solution ne serait-elle pas dans l'acceptation par les populations riveraines des terrains, qu'ils soient légaux ou non ? Quand les citoyens se mobilisent pour défendre une cause, ils trouvent souvent les arguments et ce qu'il faut pour réussir... En fin de compte, tout n'est question que de (bonne) volonté ? Ou est celle des maires à réaliser des aires d'accueil ? Ou est celle des riverains ? ... Plus loin.

S. F. ■

Mobilisation

Les Tsiganes d'Europe commencent peu à peu à s'organiser de manière visible. En Suisse, ils ont une représentation nationale, en Grèce, un tout jeune parti politique, en France, ils manifestent contre des projets de loi stupides et incohérentes. C'est tout nouveau et ça fait du bien au moral.

Dans certains pays de l'Europe de l'Est, les Tsiganes sont organisés de manière politique depuis des décennies : ils ont leurs partis politiques et leurs représentants dans les différentes chambres des Parlements, leurs lycées, leurs théâtres. Non sans penser à un certain repli communautaire, ces organisations et structures diverses permettent moins une visibilité qu'une manière pour les Tsiganes de s'investir, se mobiliser pour défendre leurs droits. Il en va de leur survie. Et il n'est jamais trop tard.

S. F. ■

ABONNEMENTS

Je souhaite être abonné(e) à "Monde Tsigane"

Pour un an (soit 4 num ros, partir de la date d'abonnement)

● Abonnement d'un an (soit 4 numéros)

- un seul exemplaire 15 € 7,5 € étudiants et bénéficiaires des minima sociaux
- 5 exemplaires 20 €
- 10 exemplaires 25 €

Pour tout autre nombre d'exemplaires, contactez-nous au 04 72 04 16 80

● Abonnement de soutien d'un an 76 €

ADHESION

Je souhaite adhérer à l'Artag et verse une cotisation annuelle de 15 €
(L'adhésion ne donne pas droit gratuitement à l'abonnement au journal)

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE E-mail

Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Artag, BP 105 69151 Décines LYON France Cedex

Monde Tsigane



Editeur : Artag / 15 ch A.Renoir
69120 Vaulx-en-Velin / LYON FRANCE
Tél : 04 72 04 16 80 / Fax : 04 78 82 06 88
E-mail : artag@wanadoo. Fr

L'Artag est une association fédérée au réseau de la FNASAT

Directeur de publication : Franck SICLER

Directeur de rédaction : Philippe ETIENNE

Comité de rédaction : Jean BONNARD
Violette BORTOLOTTI
Marie CANNIZZO
Sabine FRESSARD
Xavier POUSSET
Arlette PREVOST

Conception Graphique : N. NAVARRE

Photographie : ARTAG
Imprimerie : DUPLI
Prix du N° : 3,8 €

Abonnement annuel : 15 €

CPPAP : 0404 G 81529
N° ISSN : 1631-2473
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2006
Nombre de pages : 8
Tirage : 1000 exemplaires

Trimestriel : Janvier / Avril / Juillet / Octobre